

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 3

Vorwort: M. René Steiner démissionne de la présidence de l'ADIJ

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Parait une fois par mois

No 3 Mars 1973

SOMMAIRE

M. René Steiner démissionne de la présidence de l'ADIJ. Le message du président ad intérim. Les travaux du Comité de l'ADIJ. — La Foire suisse d'échantillons 1973 ouverte au monde. Liste des exposants de Bienne et du Jura bernois. — Le plan cantonal des zones protégées à titre provisoire. — ICHA et TVA

M. René Steiner démissionne de la présidence de l'ADIJ

Réuni le 15 mars 1973 à Moutier, le Comité central de l'ADIJ a pris connaissance, avec émotion et regret, de la démission, avec effet au 31 mars 1973, du président de notre association, M. René Steiner, qui s'en va, bien plus tôt que chacun l'eût souhaité, pour raisons de santé. C'est la prochaine assemblée générale de l'ADIJ (elle aura lieu vraisemblablement le 12 mai 1973 à Moutier) qui désignera le nouveau président et rendra l'hommage qui convient à M. René Steiner. En attendant, le Comité central a désigné comme président ad intérim l'actuel vice-président, M. Henri-Louis Favre, alors qu'un nouveau membre de la Direction (Comité directeur) a été élu en la personne de M. Marcel Houlmann, préfet et président de tribunal à La Neuveville.

M. René Steiner, annonçant la nouvelle de sa démission au Comité central, rappela les réserves qu'il avait faites en 1971 en acceptant un nouveau mandat présidentiel, précisant qu'il n'irait probablement pas au bout de ce mandat de trois ans, s'achevant donc en mai 1974. Il était nécessaire, en 1971, que le président reste à la tâche pour mettre sur pied le secrétariat permanent, afin de rendre supportables les tâches du nouveau président et des membres de la Direction. Le nouveau secrétaire général ayant été nommé, M. Steiner envisageait de rester en fonctions quelque temps encore pour faciliter sa mise au courant des dossiers et assurer le démarrage de l'administration permanente. Hélas, en février, notre président subissait une sérieuse alerte dans sa santé et devait être hospitalisé. Aujourd'hui, bien que son état se soit considérablement amélioré, il n'est pas entièrement rétabli et son médecin lui ordonne de se décharger de son lourd mandat de président de l'ADIJ. C'est pourquoi il a été contraint d'abandonner ses fonctions au 31 mars 1973, tout en restant à disposition de la Direction.

M. Steiner ne sera pas un homme facile à remplacer, lui qui a consacré près de quarante ans de sa vie à l'ADIJ, dont il fut le secrétaire pendant vingt-cinq ans, puis le président pendant douze ans.

Le président a.i., M. Henri-Louis Favre, remercia le président sortant dans une allocution dont nous publions plus loin le texte.

A son tour, M. Steiner remercia avec beaucoup de modestie ses collaborateurs anciens et actuels au sein de la Direction, du Comité central et des commissions de l'ADIJ. Il ne cacha pas qu'il quittait avec regret et nostalgie l'ADIJ, qui représente une bonne partie de sa vie. Il rendit hommage aux fondateurs de l'association et à ceux qui assurèrent la relève, notamment à feu Frédéric Reusser, avocat des mineurs, président pendant trente-cinq ans, et à feu Henri Farron, caissier, ainsi qu'à MM. Willy Sunier, ancien vice-président, et Georges Moeckli, ancien secrétaire. Il souhaita en terminant que l'ADIJ reste fidèle à ses principes : neutralité politique, non-immixtion dans la question jurassienne, étant entendu qu'on peut défendre efficacement les intérêts supérieurs du Jura en se plaçant au-dessus des passions partisanes qui divisent le pays. M. Steiner invita enfin le nouveau secrétaire général de l'ADIJ, M. François Lachat, qui était présent et qui entrera en fonctions le 1^{er} avril 1973, à servir loyalement et fidèlement l'ADIJ.

ADIJ

Le message du président ad intérim

Voici en quels termes le président ad intérim de l'ADIJ, M. Henri-Louis Favre, s'est adressé au Comité central, le 15 mars 1973 à Moutier :

Certes, nous étions prévenus, nous nous attendions à cette décision. Nous espérions toutefois que la prodigieuse capacité de travail à laquelle René Steiner nous avait habitués permettrait de le garder à la tête de notre association plus longtemps encore. La faculté en a décidé autrement et notre président s'est soumis à un diagnostic impératif. Convenez, avec moi, que cette démission nous cause une vive émotion, je ne m'en cache pas.

Il n'est pas d'usage, en pareille circonstance, de faire du sentiment ; cela ne convient ni à l'intéressé ni au comité. Nous prendrons officiellement congé de celui qui se consacra à l'ADIJ avec une rare compétence et un immense dévouement, à tel point qu'il s'identifiait avec elle, lors de la prochaine assemblée générale et nous le ferons en des termes qui conviennent.

Mais aujourd'hui, dans ce cadre restreint, en présence de ses collaborateurs proches ou immédiats, parmi ceux qui l'ont vu à l'œuvre, durant de nombreuses années de secrétariat puis de présidence, permettez à celui qui tenta modestement pendant dix ans de le seconder dans cette fonction lourde de responsabilités de lui rendre un hommage bref et mérité.

Pour ne pas le blesser dans sa modestie et par gratitude envers ceux qui l'ont étroitement entouré et judicieusement conseillé, mon propos s'adressera également à Henri Farron, décédé dans l'exercice de ses fonctions de caissier, à Willy Sunier, ancien vice-président, certainement en pensée avec nous de son lit où la maladie le retient inexorablement. L'ADIJ serait-elle à ce point exigeante, qu'elle deviendrait cruelle envers ses serviteurs ? Je résumerai ma pensée en disant qu'ils m'ont beaucoup donné, parce qu'ils avaient beaucoup à donner.

Certains esprits retors, critiques ou chagrins, un peu provoquants, leur cherchaient parfois mauvaise querelle, relevant qu'ils étaient tous trois